

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/50

OBJET : APPROLYS CENTR'ACHATS – DÉSIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES REPRÉSENTANTS

L'an deux mille vingt-six, le cinq Mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 28 avril 2026

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Didier ORTSCHHEIT, Laëtitia GODET, Charlotte MARION, Dany PATIN, Ludivine GUILLON, Jean-François LAVILLE, Alexandra MARCHAND, Franck Laëtitia GODET JOUANNEAU, Caroline AVELINE, Olivier LIMOUSIN, Jean-Philippe BRETON.

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : M. Grégory JOUZEAU à Annick BARRÉ
M. Gilles GUILLOU à Françoise LE LAY
Mme Sylvie DURAND à Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : M. Jean-François LAVILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2113-2 ;
- Vue la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencée « CCM 15-04-2021 » et le règlement intérieur du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencé « RI 25-05-2021 » ;
- Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour **LA COMMUNE DE CELLETES** d'adhérer à cette Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs, tout en réalisant des économies de gestion et en concourant au développement durable du territoire régional ;
- Vu la délibération n° 2023/06 du 09 février 2023 autorisant M. le Maire à adhérer et à signer la convention avec APPROLYS CENTR'ACHATS ;
- Considérant la nécessité de poursuivre cette adhésion ;

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260506-2026-50-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026



Monsieur le Maire propose :

▪ De désigner comme représentants de **LA COMMUNE DE CELLETES** à l'Assemblée Générale au sein du **GIP APPROLYS CENTR'ACHATS** :

- *Titulaire : M. Joël RUTARD*
- *Suppléante : Mme Annick BARRÉ*

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 00

Abstentions : 00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 11/05/2026 affiché le 11/05/2026

A CELLETES, le 06 mai 2026

Secrétaire de Séance,


Jean-François LAVILLE

Le Maire,


Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260506-2026-50-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026

